

RAPPORT D'ACTIVITE 2019

FH LES CYCLADES



Identification de la structure

Nom de la structure	Foyer d'hébergement Les Cyclades
Adresse de la structure	13 Croix d'Albi 81120 Réalmont
Coordonnées téléphoniques	05 31 81 00 59 Secrétariat 06 85 66 33 61 Portable éducateur
Adresse électronique	fh@apajh81.org
Nom du directeur	Mme Fabienne VIDAL
Type de structure	Foyer d'Hébergement pour personnes en situation de handicap
Capacité et modalités d'accueil	18 places dont 1 place d'accueil temporaire
Numéro FINESS	810010116
Date de création	23 Novembre 1998
Nature et date du dernier arrêté d'autorisation	Renouvellement d'autorisation avec effet au 01/01/2017 pour une durée de 15 ans
Organisme gestionnaire	APAJH du Tarn

1- Les besoins des personnes accompagnées

LA STRUCTURE

Les lieux de vie :

- 5 villas indépendantes et toutes équipées (4 de 3 chambres et 1 de 6 chambres), considérées comme habitation principale
- Les chambres sont individuelles (espaces privés)
- Le site offre un lieu de vie agréable et chaleureux avec des espaces collectifs adaptés au maximum aux besoins des habitants

Les conditions d'admission :

- Etre âgé entre 20 ans et 60 ans
- Etre reconnu handicapé par la CDAPH (Commission des Droits à l'Autonomie des Personnes Handicapées)
- Avoir fait l'objet d'une décision d'orientation en Foyer d'Hébergement par la CDAPH
- Exercer une activité professionnelle

Les modalités financières de prise en charge :

- Les frais d'hébergement sont pris en charge par le Conseil Départemental, sous condition de ressources
- La contribution des résidents aux frais d'hébergement est déterminée en fonction de leurs ressources, en garantissant un minimum laissé à disposition représentant 50% de l'AAH

L'ACTIVITE

Nombre d'usagers au 31/12	17
Nombre d'admissions	2
Nombre de sorties	2
Nombre de journées réalisées	6509
Taux d'occupation	100 %
Nombre de personnes sur liste d'attente	1
Nombre de stagiaires accueillis	1

Sur les 2 sorties enregistrées, à leur demande, un résident a intégré un logement personnel en autonomie et 1 a été accueilli dans un logement familial.

LE PROFIL DES PERSONNES ACCOMPAGNEES

► Les habitants du FH pour la plupart arrivent d'établissements médico-sociaux IME, IMPRO, CMPRO, de centres hospitaliers psychiatriques, de centres de postcures ou du domicile familial.

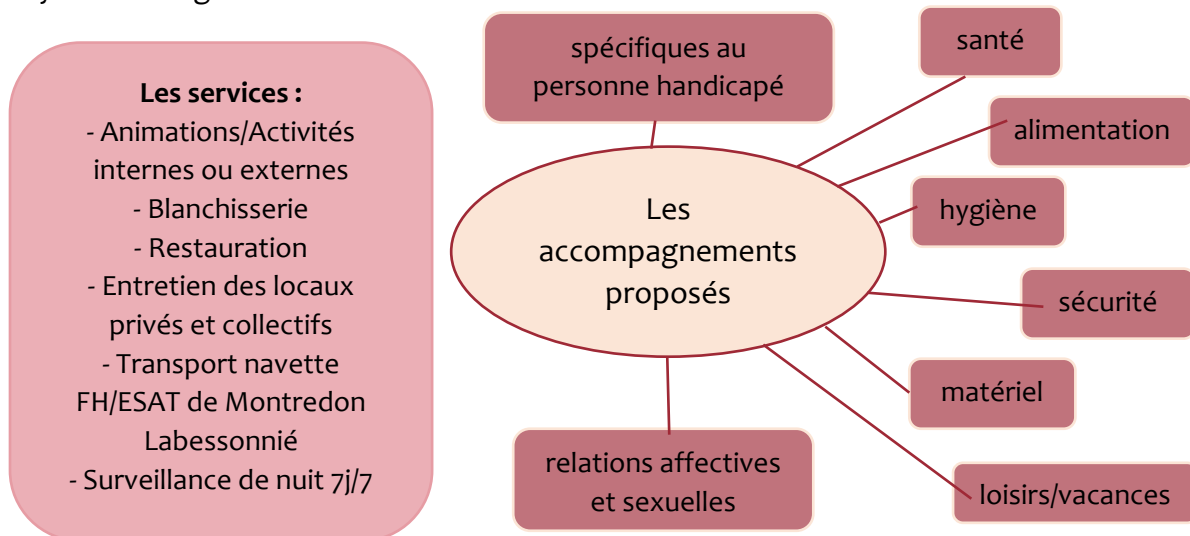
► Les 17 résidents exercent une activité professionnelle à l'ESAT Valérie Bonafé de l'APAJH du Tarn, 4 d'entre eux sont à temps partiel et sont accueillis en demi-journée sur le FH, dans le cadre du projet « Temps Libéré ».

► La moyenne d'âge des résidents est de 36 ans, avec une majorité d'hommes, 13 pour 4 femmes.

LES BESOINS DES PERSONNES, LES SERVICES ET ACCOMPAGNEMENTS PROPOSES

Les besoins recensés lors de la rédaction ou de la réactualisation des projets sont différents en fonction des habitants du foyer.

Les principaux projets peuvent concerner un besoin de plus d'autonomie, de liberté, d'aide à l'entretien et la gestion de ses effets personnels, désir de préparer soi-même ses repas, désir de participer à des activités extérieures autres que celles proposées par le foyer d'hébergement.



2- La participation des personnes

Pour favoriser la participation des habitants à la vie de l'établissement et à l'amélioration des prestations :

LE PROJET PERSONNALISE D'ACCOMPAGNEMENT

Il est rédigé lors de l'admission de la personne. Il est ensuite évalué tous les 6 mois et réactualisé une fois par an.

Une procédure a été mise en place pour sa rédaction et ou sa réactualisation :

- Entretien entre l'habitant et son coordinateur de projet afin de définir le projet ensemble
- Présentation du projet lors de la réunion d'équipe (Direction et l'ensemble des éducateurs) pour sa prise en compte et étude des faisabilités
- Présentation par le coordinateur, à l'habitant du FH, du projet et des suggestions apportées par l'équipe, validation du projet avec lui et signature.

En 2019, **18 Projets Personnalisés d'Accompagnement** ont été réactualisés et/ou rédigés.

LE CONSEIL A LA VIE SOCIALE

En 2019, **3 CVS** ont eu lieu afin de favoriser l'expression et la participation des personnes du foyer. Suite à de **nouvelles élections**, des **membres du bureau du CVS** ont été renouvelés pour une durée de 3 ans.

Un **compte rendu de toutes ces réunions** est mis à disposition, pour consultation, auprès de tous les hébergés. De plus, il est adressé par courrier ou par mail à toutes les familles ou représentants légaux des usagers.

REUNIONS AVEC LA PARTICIPATION DES PERSONNES ACCOMPAGNEES

D'autres réunions ont lieu sur le foyer trimestriellement pour rendre effective la participation des personnes à la vie quotidienne. Il s'agit d'un moment de partage autour de questionnements relevant essentiellement du fonctionnement des habitations.

3- Les temps forts de l'année

Durant toute l'année 2019, les habitants du Foyer d'Hébergement ont participé à de nombreuses activités dans divers domaines : activités sportives, activités culturelles, formations, animations, ...

L'accompagnement vers le droits commun a amené l'équipe à orienter les habitants vers des activités de la commune de type, chorale, danse africaine, football, Babington, randonnée, tir à l'arc

♪♪♪ Un atelier innovant autour de la musicothérapie ♪♪♪

L'atelier de musicothérapie a bénéficié à 3 personnes et a lieu tous les 15 jours. Il a été animé par un éducateur du foyer, en séance d'une heure au sein du FH.

Le rythme, le son, la mélodie constituent les supports essentiels mobilisés au cours de cet atelier.

4- Les partenariats, les coopérations

- ⇒ **Pôle Emploi d'Albi** (aide et soutien au **recrutement des salariés**) (partenariat renouvelé par tacite reconduction).
- ⇒ **Centre Hospitalier Pays de l'Autan Castres-Mazamet** – Service Odontologie (sensibilisation à l'**hygiène bucco-dentaire** et **accès aux soins**) (partenariat renouvelé par tacite reconduction).

5- La démarche qualité

DEMARCHE D'AMLIORATION CONTINUE

La démarche d'amélioration continue de la qualité est pilotée par un COPIL commun pour l'ESAT, le FH et le SAVS.

Animé par la responsable qualité, il est composé en plus de l'équipe de direction du responsable logistique, de la secrétaire de direction ; les correspondants qualité de chaque établissement peuvent être présents en fonction de l'ordre du jour : le moniteur d'atelier principal de l'ESAT, la coordinatrice générale et l'éducatrice du SAVS.

A noter parmi les actions d'amélioration la réorganisation des dossiers de santé avec notamment la révision du dossier de liaison d'urgence permettant de garantir la continuité de l'accompagnement en cas d'hospitalisation, ainsi que la poursuite du partenariat avec le CHIC sur la prévention buccodentaire. L'équilibre alimentaire étant un point d'attention au FH, un projet « cuisine » a été lancé avec une focalisation dans un premier temps sur l'importance du petit-déjeuner pour les résidents, par ailleurs travailleurs d'ESAT.

APAJH du Tarn : DEMARCHE QUALITE 2.0

Une **démarche de réflexion** a été initiée en 2019 à **l'échelle de l'association**. Basée sur une **enquête** portant sur la démarche qualité à l'APAJH du Tarn, un groupe de travail s'est réuni afin d'analyser les résultats et a été nommé « Qualité 2.0 ».

La direction de l'établissement est engagée dans cette réflexion, dont l'objectif principal est **d'établir les nouveaux fondements de la démarche qualité à l'APAJH du Tarn** afin de construire **une seule et même vision associative** avec orientations et stratégie partagées.

GROUPE D'ANALYSE DES PRATIQUES

5 GAP animés par un professionnel thérapeutique extérieur à la structure ont été réalisés afin de permettre à l'équipe du FH/SAVS **d'échanger sur les pratiques professionnelles**, les **difficultés rencontrées** suivant les situations d'accompagnements des habitants du FH/SAVS.

EVENEMENTS INDESIRABLES

12 événements indésirables enregistrés, soit en **nette diminution** par rapport aux années précédentes (deux fois moins). A noter qu'un quart des événements ont eu lieu en janvier et sont liés au comportement d'un résident qui a quitté la structure un mois plus tard. 3 événements sont liés à une situation d'addiction d'un résident, qui par ailleurs a un suivi psychologique ; une rencontre a également eu lieu avec son représentant légal afin d'évoquer de manière pluriprofessionnelle la poursuite de son accompagnement.

6- Le développement des compétences, La formation professionnelle

LES FORMATIONS REALISEES

Nom de la formation	Nombre de jours de formation réalisés	Nombre de personnel formé
Mise en œuvre de la conformité RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données)	1 jour	2
D'une logique de place à une logique de parcours : une réponse accompagnée pour tous	2 jours	2
Evolution et diversification des réponses d'accompagnement	2 jours	2
Recueil des attentes et analyse des besoins dans le cadre du projet personnalisé	2 jours	1
Animer des ateliers de médiations artistiques : peinture et modelage	3 jours	2
Cadre de proximité ou assimilé : être acteur de la QVT au quotidien	2 jours	2
Comprendre et accompagner les mots de la nuit	2 jours	1
RGPD-Protection des données en ESSMS (groupe 1)	1 jour	2
Comprendre le fonctionnement du régime retraite et gérer sa fin de carrière professionnelle	1 jour	1
Bientraitance	2 jours	2

STAGIAIRE

Une stagiaire de la formation professionnelle a effectué un stage du 18/02/2019 au 22/02/2019.

7- Les instances du personnel, Le dialogue social

L'année 2019 a été marquée par l'organisation des **élections professionnelles** au sein de chaque bassin de l'APAJH du Tarn.

Le 1^{er} tour a eu lieu le 24/01/2019 et le second tour le 07/02/2019.

La nouvelle instance représentative du personnel mise en place au sein du bassin Nord, le **C.S.E.**, est composée de 7 élus, 4 titulaires et 3 suppléants, dont trois d'entre-deux élus membres de la CSSCT et 1 référent « Harcèlements sexuels et agissements sexistes ».

Il y a eu carence concernant un siège de suppléant du 1^{er} collège non cadre ainsi que pour les deux sièges de titulaire et suppléant du 2nd collège cadre.

**Durant l'année 2019
10 réunions C.S.E.
ordinaires
ou extraordinaires
se sont tenues.**

Ordres du jour principaux du CSE Nord :

- Nouvelle organisation de la direction du bassin nord
- Installation des nouveaux élus CSE Nord + CSSCT
- Création d'une SCI AGAPEI/APAJH du Tarn
- Fermeture résidences séniors de Blaye les Mines
- Déménagement de local de l'antenne de l'EPAS de Castres
- Reprise des salariés exerçant en production de repas en liaison froide par la société SODEXO

8- Les finances

1. L'Activité

L'activité 2019 réalisée pour :

- La partie externat est 6.509 journées (6.439 journées prévues) soit 70 jours.

2. Les Charges :

a. Groupe 1 : Dépenses d'exploitation courante

	CA 2017	CA 2018	Budget Exécutoire 2019	CA 2016	Écart BP Alloué/CA
Groupe 1 afférent à l'exploitation courante	90.106,29	97.166,18	95.300,00	94.702,50	-597,50

On note ainsi un écart de -597,50 € entre le CA et le budget Exécutoire 2019 soit - 0.62%.

Globalement, le groupe est en économies, deux postes sont déficitaires. Il s'agit des Achats non stockés (par rapport à l'énergie et l'alimentation) et des prestations d'alimentation à l'extérieur. Ils sont compensés par la sous-traitance à caractère médico-social.

b. Les charges de personnel

La CCNT 66 a été appliquée à l'ensemble des personnels.

La valeur du point appliquée est fixée à 3.80 € pour l'année 2019.

	CA 2017	CA 2018	Budget Exécutoire 2019	CA 2019	Écart BP Alloué/CA
Groupe 2 afférent au Personnel	425.998,77	397.309,52	397.309,52	431.466,13	+ 34.156,81

On observe un écart de +34.156,81 € entre le CA 2019 et le Budget Exécutoire 2019. Cet écart s'explique par le remplacement du personnel en absence maladie. Nous retrouvons cet écart en produits (Remboursement sur rémunération : 34.252,69). De ce fait, ce groupe peut être considéré comme équilibré.

c. Groupe 3 : Dépenses afférentes à la structure

	CA 2017	CA 2018	Budget Exécutoire 2019	CA 2019	Écart BP Alloué/CA
Groupe 3 afférent à la structure	126.412,32	121.427,00	119.345,00	118.877,47	-467,53

On note une économie de 467,53€ entre le CA et le Budget Exécutoire 2019 soit - 0.39%. Globalement le groupe est équilibré.

Il est à noter quelques écarts comme :

- Le dépassement du compte du compte Crédit-Bail de 431.93€ (non prévu au BP) provient du changement de mode de « Location » des biens

informatique et des copieurs. Ils ne sont plus pris en « Locations financières » mais en Crédit-Bail avec option d'achat.

- Le poste Locations mobilières est de ce fait en économies mais également au non renouvellement de véhicule soit une économie de -4.226,65.
- Le poste entretien immobilier est en dépassement de 1.629,85€ car des réparations ont été faites sur les villas. Ce poste est compensé par une économie sur les réparations sur biens mobiliers.
- Le compte divers est en dépassement de 2.489,47 du fait des contributions fédérales.
- Les autres postes sont équilibrés.

3. LES INVESTISSEMENTS ET LA DOTATION AUX AMORTISSEMENTS :

La section d'investissement en emplois et en ressources a été élaborée avec les mouvements relatifs aux investissements ainsi qu'à leurs financements dans la logique du Bilan Financier.

a. La Section d'Investissements – Emplois

L'établissement a réalisé en emplois 910,00 € se décomposant comme suit :

- ⇒ Acquisition d'immobilisations : 880,00€ (Electroménager)
- ⇒ Immobilisations financières : 30€ (Caution)

Les investissements sont amortis en linéaire, et au prorata-temporis. La durée des immobilisations a été fixée conformément aux exigences du plan comptable M22, suivant les durées d'utilité de chaque immobilisation (composant).

b. La Section d'Investissements – Ressources

L'établissement a réalisé en ressources 3.770,65€ se décomposant comme suit :

- ⇒ Dotations aux Amortissements : 3.770,65€

Les dotations aux amortissements ont été réalisées conformément au budget alloué. Le solde de la section d'investissement est déficitaire de 11.006,06.

4. LES PRODUITS :

a. Les Produits de la tarification

	CA 2017	CA 2018	Budget Exécutoire 2019	CA 2019	Écart BP Alloué/CA
Montant des Produits de la tarification (73)	601.560,96	569.956,26	598.327,86	593.554,34	-4.773,52

Malgré la suractivité réalisée, le prévisionnel n'est pas atteint du fait du prix de journée minoré lié aux maladies et hospitalisation.
Ce groupe est déficitaire de 4.773,52€

b. Groupe 2 : Autres produits relatifs à l'exploitation

	CA 2017	CA 2018	Budget Exécutoire 2019	CA 2019	Écart BP Alloué/CA
Autres produits relatifs à l'exploitation	14.671,44	43.583,75	0.00	49.544,88	+49.544,88

Comme nous l'avons précédemment, cet écart concerne les indemnités journalières perçues pour le personnel en arrêt maladie.

c. Groupe 3 : Produits financier et Produits non encaissables

	CA 2017	CA 2018	Budget Exécutoire 2019	CA 2019	Écart BP Alloué/CA
Autres produits relatifs à l'exploitation	26.523,80	19.890,89	9.162,00	5.755,25	-3.406,75

Ce groupe est déficitaire de -3.406,75€. Cet écart est lié aux aides pour les contrats qui n'ont pu être renouvelés. Il s'agit du poste Transfert de charges.

5. LA SYNTHÈSE DU RESULTAT

a. Le résultat comptable

Le compte de résultat, dégage un excédent comptable de 3.808,37€

RESULTAT
3.808,37

b. Le passage du résultat comptable au résultat administratif

Le résultat comptable doit être retraité.

	Proposé par l'établissement
Résultat comptable 2019	3.808,37
+ Reprise excédent 2017	4.464,46
+ Reprise sur la Réserve de compensation des charges d'amortissement	
+ Réintégration de la variation de provision pour congés à payer	1.819,78
+ Réintégration de la provision pour départ à la retraite non prévue au BP 2018	
+ Réintégration de la provision pour CET non prévue au BP 2018	
Résultat administratif corrigé	10.092,61

c. Proposition d'affectation du résultat

Résultat administratif à affecter	10.092,61 €
--	--------------------

Il est proposé d'affecter ce résultat :

- au compte 10683 : Excédent affectés à l'investissement CPOM : 3.000,00
- au compte 10686 : Réserve de compensation pour : 7.092,81€

Afin de reconstituer notre réserve suite au déficit de 2018.

9- Les perspectives d'évolution, Les projets pour 2020

MISE EN PLACE DE LA VILLA AUTONOME

Ce projet a pour objectif d'évaluer les hébergés qui habitent cette villa sur leur **capacité à être autonome** sur différents actes du quotidien (faire les courses alimentaires, ses repas, se rendre sur son lieu de travail en autonomie, gérer ses soirées et ses temps de repos sans la présence de l'éducateur ou du surveillant de nuit... etc). Cette villa autonome reste une entité du foyer avec un mode de fonctionnement différent des autres villas qui permet **d'accompagner la transition vers de l'habitat inclusif**. L'évaluation se fera avec les habitants. Il est également prévu de rédiger un règlement de vie adapté.

10- Les annexes

- ⇒ Plan de formation
- ⇒ Comptes administratifs
- ⇒ Plan d'amélioration continue

- **ECOUTE - ECHANGE**
- **REPONSE ACCOMPAGNEE POUR TOUS**
- **ZERO SANS SOLUTION**



- **COOPERATION**
- **DEVELOPPEMENT PARTENARIATS**
- **FORMATION PROFESSIONNELLE**

- **ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISE**
- **INCLUSION SOCIALE**
- **HABITAT INCLUSIF**

